

L'an deux mille vingt et un, le lundi dix-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le mardi dix mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30 et présente la nouvelle secrétaire générale Mme Stéphanie KISSIENNE.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Elisabeth MUYS, secrétaire de séance.

Etaient présents (présentiel et visioconférence) : Mme ARIZA Emmanuelle, M. BEAUMONT Yvon, M. BERNARD Jean Luc, M. CADAUX Didier, M. CARNAC Alain, Mme CARRIERE Edith, M. CARRIERE Philippe, Mme CHUREAU Esther, Mme DELMAS Corinne, M. EGEA Frederic, Mme FAGES Christine, M. GALTIER Samuel, M. GAUFFRE Christian, M. LEPETIT Philippe, Mme MUYS Elisabeth, M. THOMAS Remi et M. VICENTE Florian.

Etaient excusés : Mme Fort Dominique, Mme LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Fort Dominique	à	Mme MUYS Elisabeth

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 22 Mars 2021 est approuvé à :

16 voix Pour,
0 voix Abstention,
2 voix Contre (M. GAUFFRE Christian et M. BEAUMONT Yvon),

des membres présents.

M. Christian GAUFFRE précise que dans le dernier compte-rendu, pour les délibérations 4, 7 et 9, l'essentiel des remarques de l'opposition n'a pas été repris. M. GAUFFRE viendra en Mairie annoter le PV comme l'article L2121-23 le prévoit.

Mesdames Esther CHUREAU et Edith CARRIERE indiquent qu'il aurait fallu le signifier directement afin de le corriger avant qu'il soit voté en conseil.

Le compte-rendu sera transmis aux conseillers afin de recueillir les remarques avant validation du PV.

DELIBERATIONS

La numérotation des délibérations commence en début d'année et non à chaque conseil municipal.

Délibération n°2021-027 : Mise à jour du Régime indemnitaire tenant en compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par Mme Corinne DELMAS.

La délibération du RIFSEEP a été mise à jour afin d'ajouter le cadre d'emploi de Rédacteur, qui est le cadre d'emploi de la nouvelle secrétaire générale.

Ce RIFSEEP permet de revaloriser le salaire d'un agent qui a acquis de l'expérience, a eu un investissement motivé ; il comprend également le 13^{ème} mois.

Question de M. Christian GAUFFRE : il ne comprend pas le tableau de la page 4 du projet de délibération :

- Intervention de Mme Stéphanie KISSIENNE pour apporter les éléments de réponse : le tableau reprend tous les cadres d'emplois qui sont au sein de la Mairie avec en dernière colonne les plafonds maximums règlementaires, les agents ne peuvent pas percevoir plus de la somme indiquée annuellement, sachant que le RIFSEEP est payé mensuellement.

Question de M. Christian GAUFFRE : quels sont les critères d'attribution, qui décide de telle(s) prime(s) à donner à telle(s) personne(s) ?

- C'est en entretien professionnel suivant une grille qui a dû être établie précédemment. Il y a des entretiens professionnels au sein de la Collectivité. Le dernier RIFSEEP a été validé par Mme Corinne DELMAS et M. Didier CADAUX : les agents ne changent pas tous en même temps.

Question de M. Christian GAUFFRE : Pourquoi le Complément Indemnitaire Annuel n'a pas été retenu ?

- La mise à jour de la délibération a seulement consisté à ajouter le cadre d'emploi de rédacteur, tout le reste est inchangé.

Question de M. Christian GAUFFRE : Est-ce que le coût annuel de la mise en œuvre de cette indemnité a été mesuré ?

- L'impact sur la Commune n'a pas été étudié.

- Les montants ne sont pas très élevés, le montant global est à regarder. Les montants évoluent en fonction de l'ancienneté, des 4 ans passés, de l'investissement des agents.
- M. Christian GAUFFRE fait remarquer qu'il est dommage qu'il n'y ait pas un Complément Indemnitaire Annuel qui permettrait de faire la différence entre les personnes plus impliqués et moins impliqués. Mme Corinne DELMAS précise que c'est évoqué en entretien professionnel. La Commune est loin des plafonds réglementaires qui sont assez élevés par rapport aux agents engagés et la taille de la Collectivité.

La délibération est adoptée à :

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix (M. Yvon BEAUMONT et M. Christian GAUFFRE)

Pour : 16 voix

Délibération n°2021-028 : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par Mme Corinne DELMAS.

Les montants des indemnités horaires sont fonction du taux horaire de l'agent.

Question de M. Christian GAUFFRE : Est-ce une nouvelle indemnité ?

- Non parce que des heures supplémentaires étaient déjà payées mais la délibération d'indemnité pour travaux supplémentaires existante n'a pas été retrouvée, elle a donc été refaite. C'est pour cela qu'il est indiqué « Décide d'instaurer ... ».

La délibération est adoptée à :

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix (M. Yvon BEAUMONT et M. Christian GAUFFRE)

Pour : 16 voix

Délibération n°2021-029 : Prolongation du poste non titulaire dans le cadre du dispositif P.E.C.

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par Mme Corinne DELMAS.

La délibération initiale du 27 février 2020 de création d'un poste non titulaire dans le cadre du dispositif P.E.C. était pour une durée de 12 mois, aucun renouvellement n'était prévu.

Le poste a été renouvelé avec la personne recrutée, la délibération 2021-029 est donc indispensable.

Question de M. Christian GAUFFRE : Si le Conseil Départemental donne 497 € environ, est-ce que cette somme est retranchée de la rémunération ? Cela veut dire qu'en gros on paye 31 000 € au lieu de 37 000 € avec les charges ?

- L'aide du Conseil Départemental minore le coût de la rémunération.

Question de M. Christian GAUFFRE : Comment se passe la fonction de tutorat ? Qui est le tuteur ?

- C'est Samuel GELY (le jardinier) à qui incombe cette fonction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-030 : Indemnité d'astreinte technique

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par Mme Corinne DELMAS.

La délibération pour l'astreinte technique a été mise à jour et complétée aux niveaux des modalités d'organisation et du paiement ou compensation.

Question de M. Christian GAUFFRE : Est-ce une nouvelle indemnité ? C'est reconduit ou il y a des nouveautés ?

- Cette indemnité existait, l'indemnité pour jour férié qui tombe en semaine a été ajoutée.

Question de M. Christian GAUFFRE : Au niveau de l'astreinte, l'astreinte commence le vendredi 16h jusqu'au lundi matin, comment cela se passe en dehors des heures de services en semaine ?

- Les agents ont le téléphone d'astreinte même la semaine, et s'il y a un appel, ils répondent et interviennent et sont payés en heures supplémentaires
- En semaine, il y a très peu d'intervention, une indemnité d'astreinte sur la semaine sera étudier si le nombre d'appels augmente.

La délibération est adoptée à :

Contre : 0 voix

Abstention : 2 voix (M. Yvon BEAUMONT et M. Christian GAUFFRE)

Pour : 16 voix

Délibération n°2021-031 : Construction d'un centre d'incendie et de secours à Saint-Rome-de-Tarn

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par M. Didier CADAUX.

La commune de Saint-Georges-de-Luzençon est défendu par 2 centres de secours : majoritairement par Millau et Saint-Rome-de-Tarn pour 41 habitants.

Le centre de secours actuel de Saint Rome-de-Tarn n'est plus adapté. La construction sera près de la pépinière de Saint Rome-de-Tarn, du côté de Saint-Georges-de-Luzençon, ils interviendront plus rapidement que le centre de Millau.

La construction est prise en charge à 50% du coût HT de l'opération par les communes défendues (au prorata du nombre d'habitants défendus), 50% du coût HT de l'opération par le Conseil Départemental et le solde par le SDIS.

Le montant estimatif de l'opération est de 1 140 500 € HT.

La participation estimative de la Commune pour les 41 habitants est de 10 268 € H.T.

C'est à la Commune de Saint Georges-de-Luzençon de prendre en charge cette participation contrairement à Millau où c'est la Communauté des Communes qui a la compétence.

Il faudra budgétiser la dépense pour l'an prochain.

Le SDIS demande de prendre une délibération car d'ores et déjà le projet est au stade du concours d'architecte, ils ont le terrain, le Département a budgétisé les dépenses.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-032 : Convention de partenariat Commune de St Georges de Luzençon / Ville de Millau pour la programmation décentralisée du Théâtre de la Maison du Peuple, « Les Escapades du Théâtre 2021-2022 »

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par Mme Ester CHUREAU.

Comme chaque année, nous allons prendre une délibération pour travailler avec la Maison du peuple. La ville de Millau présente dans les murs de son théâtre une programmation éclectique qui s'adresse à tous les publics et poursuit sa démarche de rayonnement culturel à travers plusieurs dispositifs, le théâtre va à la rencontre du public dans les communes et des spectacles appelés « les Escapades du Théâtre ». Le dispositif reçoit un financement de la DRAC Occitanie, du Conseil Régional, du Département et prétend au financement Feader à travers le Parc Naturel des Grands Causses. Pour la saison 2021-2022, le choix de Ana Carla Maza a été fait, violoncelliste, qui viendra le vendredi 18 février 2022 à 20h30.

Le coût total estimé est de 4 305 €, la participation de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon est de 1235 € TTC et prend en charge la mise à disposition de la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Luzençon, la Maison du peuple s'occupe de tout le reste.

Question annexe de M. Alain CARNAC : Comment est financée l'école de musique de Millau ?

- L'école de musique est financée en grande partie par le Département car elle est départementale, également par le DRAC. Ce n'est pas une compétence de la communauté de Communes.
- Les programmations dans les communes sont dues aux financements de la DRAC et du Département qui induisent un rayonnement plus large que la Commune de Millau.

La délibération est adoptée à :

Contre : 0 voix

Abstention : 3 voix (M. Yvon BEAUMONT, M. Alain CARNAC et M. Christian GAUFFRE)

Pour : 15 voix

Délibération n°2021-033 : ENTRETIEN 2021 - Tranche I - Boules + BF (A-Craissaguet, B-St Geniez de Bertrand, BA-Craissac, S-Luzençon, T-Vialgues, U-Lavencas, W-Linas, Z La Blaque, G Subreluoc) - N°CARTO 27334

La présentation et la lecture succincte de la délibération sont faites par M. Florian VICENTE.

La délibération concerne l'éclairage public et plus particulièrement la modernisation de l'éclairage avec le SIEDA, la Commune continue ce chantier sur le village. Cela concerne sur la tranche 1 comme indiqué dans l'intitulé.

La contribution de la Commune est de 13 835,18 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 18 529.32 € H.T.

Question de M. Christian GAUFFRE : une délibération n°6 au mois de septembre 2020 qui concernait des travaux en vue de l'extinction nocturne ? Est-ce un prolongement ?

- Ce sont des lampadaires qui sont très énergivores, le remplacement est fait par les lampes à LED : pour certains cela consiste à changer uniquement la boule, pour la plupart tout le lampadaire est changé, même le mât. C'est en complément de l'extinction qui se fera au mois de juillet ou au mois de Septembre. Tout le matériel a été commandé afin de signaler déjà l'extinction et pour sécuriser toute l'avenue ; il y aura des catadioptrés qui seront à mettre sur tous les petits potelets, mais ce matériel n'est pas encore réceptionné. L'extinction se fera une fois tout le matériel installé.
- Cette délibération de remplacement de lampes énergivores n'a rien à voir avec l'extinction du point de vue du budget.

Question de M. Christian GAUFFRE : pourquoi cela n'a pas pu être prévu au budget primitif 2021 ?

- Dans le budget il y avait des lignes pour l'extinction et des travaux sur l'éclairage public, le détail n'était peut-être pas indiqué mais les montants étaient prévus.

M. Christian GAUFFRE : dans la délibération de septembre 2020, il y en avait pour 13 850 € H.T. ?

- Cela concerne l'extinction, après il y avait d'autres travaux inscrits au budget 2021. Ce sera à vérifier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations sont annexées au présent compte-rendu.

POINT DES COMMISSIONS

- ✓ Mme Emmanuelle ARIZA : Commission « Conseil Municipal des Jeunes »
La commission n'a pas pu faire grand-chose suite aux conditions sanitaires, les jeunes sont un peu frustrés car des événements comme la chasse aux œufs ont été annulés.
Un prochain conseil des jeunes sera programmé courant du mois de juin.
- ✓ Mme Esther CHUREAU : Commission « Associations - Culture - Evènements - SPORTS - Communication - Administration générale »
Cette commission s'est réunie le 12 mai 2021 et souhaite proposer plusieurs événements :
- Le 13 juillet : au stade, repas musical organisé par le foot
 - Le 20 juillet sur la placette à 21H30 : un concert Méditerranéen Quartet en partenariat avec ST Georges, Luz 'Arts et Millau Jazz Festival
 - Le 28 juillet : jardin de la Mairie, Soirée en partenariat avec l'Office de tourisme de Millau Grands Causses, 2 concerts un à 18h et un autre à 20h30
 - Les JAMS 27/28/29 AOUT : festival rencontre fanfares, le Carnaval n'ayant pas eu lieu, l'écho des avens propose de démarrer les JAMS, Vendredi soir début en fanfare avec un défilé carnavalesque dans le village
 - Le Dimanche 5 septembre : LUZ'en SPORTS
 - Les 2 et 3 Octobre : 10ème LUZ 'en BULLES avec concert samedi 2 octobre BRICK à DRACK
 - Fin octobre : SOIREE CABARET en partenariat avec le foot
 - A l'étude début août : un concert à ST GENIEZ DE BERTRAND
- Mme Esther CHUREAU en profite pour faire circuler un livre sur un aveyronnais de l'aéropostal Gilles TULZA (Millavois) : livre à compte d'auteur : 2 livres achetés : 1 pour la mairie et 1 pour la bibliothèque. Pour celles et ceux qui le souhaitent, il y a un bulletin de souscription.
- ✓ Mme Elisabeth MUYS : Commission « Environnement – Tourisme »
- Le piégeage des pigeons devrait se faire prochainement, devis reçu : 2500 euros TTC. L'entreprise qui viendra devrait piéger environ 200 pigeons. Elle les emmènera dans un pigeonnier dans le département afin de limiter la prolifération de ces nuisibles dans le village.
 - Suite à l'article concernant la recherche de jardinier dans le village, à ce jour 7 personnes sont intéressées pour l'obtention d'un jardin potager.
 - L'inauguration du 1er composteur de quartier qui devait avoir lieu le mois dernier, elle a été reportée au 2 juin 2021.
 - Nouveau Point de dépôt des paniers solidaires du Jardin du Chayran à la salle voûtée à St Georges de Luzençon, tous les jeudis.

✓ M. Remi THOMAS : Commission « Urbanisme – Patrimoine »

Un travail de régularisation d'erreurs ou anomalies cadastrales qui trainent depuis quelques temps a été entrepris. C'est un travail fastidieux.

Régularisation de sections cadastrales privées à passer dans le domaine public ; d'autres du domaine public dans le domaine privé ...

Il faut répertorier toutes les sections, faire intervenir un géomètre et faire les actes via un notaire ou Aveyron Ingénierie. Le coût est de 400 à 500 € par acte avec Aveyron Ingénierie et le double minimum chez un notaire.

Il y a une vingtaine de cas à traiter / régulariser.

✓ Mme Corinne DELMAS : Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance »

➤ La prochaine commission petite enfance est programmée début juin suite à la visite de la cuisine centrale à Millau afin d'envisager ou non le changement de fournisseurs.

La Cuisine Centrale : c'est du Bio, des circuits courts, ... une autre philosophie, une autre façon de cuisiner.

La question se pose d'attendre ou non le passage de la Cuisine Centrale à la Communauté des Communes prévu en 2022 - 2023.

Le coût d'un repas actuel est de 3,20€ et celui de la Cuisine Centrale serait de 4,90€. Si cela devait se faire, la Commune souhaite que la Communauté des Communes prenne en charge la totalité de la prestation (de la réservation à la livraison des repas), cela dégagerait beaucoup de temps au niveau du secrétariat de la Mairie.

La Cuisine Centrale s'occupe de la plupart des écoles de MILLAU et alentours sauf la Commune d'Aguessac qui se pose la question d'y adhérer pour la rentrée prochaine ; il ne resterait que St Georges.

Il y a des retours positifs sur les écoles qui passent par la Cuisine Centrale : il y a des questionnaires auprès des enfants et il y a des pesées.

➤ Retour des tests à l'école : pas de cas COVID. L'école a repris normalement.

Le personnel et les enfants ont été testés (une minorité de parents ont refusé le test).

Les parents dont les enfants ont eu le COVID en avril appréhendaient que le test soit positif. Les enfants seront re-testés mais l'éducation nationale n'a donné aucune date.

✓ M. Florian VICENTE : Commission « Finances – Travaux »

➤ Une grosse opération de nettoyage des rues dans le village

➤ Prochainement, pendant 3 semaines : un nettoyage des abords des routes sera réalisé à l'épaveuse.

➤ Lors du prochain conseil, Florian fera une présentation détaillée des travaux du 1^{er} semestre.

➤ L'extinction de l'éclairage public : une délibération a été prise uniquement pour cette extinction pour un montant de 13 850 € ; concernant le renouvellement de lampadaire était compris dans le budget.

✓ M. Didier CADAUX : apporte quelques informations complémentaires :

➤ Au niveau de la Communauté des Communes : l'appel d'offres pour le vestiaire est lancé, les entreprises ont jusqu'au 14 juin pour répondre, la commission achats sera le 29 juin 2021 pour l'attribution.

➤ Avancement du projet du carrefour des 2 départementales : le diagnostic amiante a été réalisé ce mois-ci, le permis de démolir de la maison a été déposé et accepté.

Le dossier de consultation des entreprises devait être lancé le mois prochain ou au plus tard au mois de juillet.

Les premiers travaux de démolition de la maison devraient intervenir en août et sept 2021, les travaux de terrassement entre octobre 2021 et mars 2022, et les travaux de chaussées sont prévus au deuxième trimestre 2022. Il restera à finaliser la modification des réseaux et de l'éclairage public.

Opération du Département : 1 million € financé à 100% par le Département, à charge de la Commune : les réseaux et éclairage public. Le Département a budgétisé un crédit de 400 000 € pour cette année, et le reste sur 2022. La Commune n'a rien à financer sur 2021, tout ce qui sera à faire, sera sur le budget de 2022.

➤ Demande au niveau des commerces : le boulanger se trouve à l'étroit et demande à s'agrandir, il aurait voulu une partie du logement attenant, mais le logement fait un revenu à la commune et les travaux seraient contraignant pour le boulanger comme pour la location.

La solution serait d'agrandir sur le devant en supprimant 2 places de parking et 1 serait récupérée de l'autre côté. Pour le moment, le boulanger a 60 m² de fabrication, il aurait 50% en plus pour la pâtisserie car il ne peut pas mélanger l'atelier boulangerie et l'atelier pâtisserie. Le boulanger est d'accord et souhaite agrandir la partie magasin. Il faut finaliser une estimation et voir l'impact sur le loyer, puis lancer le projet pour que la réalisation soit effective sur 2022.

La partie de l'agrandissement (sur parking) est sur le domaine public, alors que la coursive est sur le domaine privé de la commune. Cette partie du domaine public ferait partie des dossiers à régulariser.

➤ Élections des 20 et 27 juin 2021 : une fiche a été transmise pour tenir les bureaux de vote, il y a un besoin beaucoup plus important de personnes du fait des 2 élections en simultané ; pour participer il faut soit être vacciné soit avoir un test négatif.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 01 Juillet 2021 à 20h30.

QUESTIONS DIVERSES

M. Christian GAUFFRE a transmis à Monsieur Le Maire les 3 questions suivantes :

Question 1 : Question concernant le projet EGIS/SMBVTAM/Mairie de démolition de la chaussée du moulin de Paillès.

Le **Rapport Technique PRO** « Restauration d'une zone d'expansion naturelle de crues - Saint-Georges-de-Luzençon (12) – « Zone des stades » - **Travaux d'effacement du seuil dit « haut » et aménagement des abords** » du **16/03/2021** confectionné par le bureau d'étude **EGIS** a été **validé** par le **SMBVTAM** le **25/03/2021**.

Ce rapport prévoit l'effacement du seuil dit « haut » ce qui signifie **la destruction de la chaussée du moulin de Paillès**.

Le cout prévisionnel de ce projet est estimé à environ **1,6 M€ TTC**. Il comprend en plus de la destruction de la chaussée, des travaux de génie civil gigantesque (environ **1,2 M€**), l'aménagement paysager du site des rivières (environ **77 000 €**) et la construction d'une passerelle piétons-vélos (environ **330 000 €**).

Ce projet orchestré par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et le SMBVTAM a été construit sur la base d'un financement à **100%** (AEAG, Région Occitanie et CCMGC).

La réalisation de ce projet impactera durablement le site paysager des rivières et la commune.

De par son coût et l'ampleur des travaux à effectuer, la réalisation de ce projet de création d'une ZEC doit faire l'objet d'une délibération soumise au vote du Conseil Municipal.

① **Quand sera présentée au Conseil Municipal la délibération ayant pour but de valider par un vote le document rapport technique PRO du 16/03/2021 établi par le bureau d'étude EGIS, le financement prévisionnel du projet ZEC et les aménagements connexes prévus ?**

Réponse : Pour le moment, l'appel d'offres des travaux a été lancé pour une réponse mi-juin, dès que la Commune aura le rapport des offres, le projet pourra être mis à l'ordre du jour du conseil municipal (celui du 1^{er} juillet ou le suivant) quand les prix exacts seront connus. A ce jour, ce n'est qu'un estimatif.

② **Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2021, le rapport technique PRO EGIS du 16 mars 2021 a-t-il été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ?**

Réponse : le Maire pense que cela a été fait et demande confirmation aux élus. Martine CASSAN a dû s'en occuper via un lien de téléchargement WETRANSFER, cela sera vérifié.

Question 2 : Hôpital médian du Sud-Aveyron.

Une nouvelle directrice pour les hôpitaux de Millau et de Saint-Affrique a été nommée en début d'année. Parmi les missions confiées, une concerne l'hôpital médian du Sud-Aveyron.

Depuis quelques jours, de nombreux articles fleurissent dans la presse régionale et locale. Dernièrement, trois médecins à la retraite se sont positionnés en faveur du **site de Beaumescure**

(18 ha) sur la commune de La Bastide-Pradines. D'autres penchent pour le site de Saint-Georges-de-Luzençon.

Si un consensus politique sud-aveyronnais n'est pas rapidement trouvé, ce projet est voué à l'échec. De plus, si rien n'est décidé avant l'élection présidentielle de 2022, le scénario de 2003 risque de se reproduire à l'identique.

① **Quel est votre positionnement sur ce projet d'hôpital médian ?**

Réponse : Ce n'est pas tant le positionnement qui importe mais la qualité du service rendu : avoir un hôpital et pas de médecins, c'est un peu dommage. Par ailleurs, Saint Affrique est maintenu favorable à l'hôpital médian, Millau ne s'est pas prononcé, il attend une étude indépendante pour savoir si l'hôpital actuel peut être rénové : pas plus d'avancé.

S'il y a un consensus sur un hôpital sur Saint Georges, Monsieur Le Maire y est évidemment favorable mais le principal c'est qu'il se fasse et qu'il soit de qualité et performant.

② **Envisagez-vous de proposer une délibération pour marquer le positionnement du Conseil Municipal sur le projet d'hôpital médian du Sud-Aveyron ?**

Réponse : Une délibération du Conseil Municipal a déjà été prise qui était favorable à l'installation de l'hôpital médian sur la Commune de Saint Georges sur le mandat précédent, en 2018. Une autre délibération pourra être prise si nécessaire.

Q.3 : Bilan d'activité des différentes commissions entre juin 2020 et mai 2021.

① **Pour chacune des 7 commissions constituées après l'élection de mars 2020 :**

- **Nombres de réunions organisées ?**
- **Nombre de comptes rendus (CR) de réunions confectionnées ?**

Réponse : le nombre de réunion sur une année, il y en a eu 2 voire 3 par commission, il y a eu des comptes rendus mais pas forcément sur toutes. Le Maire propose aux membres de l'opposition d'être présents dans toutes les commissions pour être partie prenante et le travail serait fait en commun. Le compte-rendu sera fait mais le mieux est de discuter des dossiers ensemble.

② **Serait-il possible de communiquer systématiquement à tous les élus les CR des réunions des commissions ?**

Réponse : Les comptes rendus sont faits et envoyés aux membres de la commission, à l'avenir ils seront transmis à tous les conseillers municipaux, des comptes rendus sont faits également en conseil municipal.

La séance est levée à 22h26.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du 17 Mai 2021 après approbation lors du prochain Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2021.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,
le 02 Juillet 2021

Le Maire
M. Didier CADAUX


